



## MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATeC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Jeanneret Xavier, à Bulle, au nom de Jogne Invest SA, à Broc, Parc du Chocolat Cailler – SECTEUR 3 PERIMETRE P3.1 Anciens Ateliers - Rénovation et extension des anciens ateliers mécaniques, démolition d'un bâtiment, construction d'un bâtiment pour l'agencement d'espaces de visites et d'un café avec dérogations à la distance minimale à la forêt et à la protection des boisements hors forêt, réalisation de sondes géothermiques, soit/sis sur les articles n° 344 RF Broc, Rue Jules Bellet 9.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du 21.03.2026**. En raison de la suspension prévue par le Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), la durée de l'enquête sera prolongée de 7 jours avant et après le dimanche de Pâques.



Broc, le 20.03.2026